

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation
Einsteinstrasse 2
3005 Berne

Par e-mail à: bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Lieu, date:	Berne, le 24 septembre 2023	Ligne directe:	031 306 93 85
Interlocutrice:	Agnes Nienhaus	E-mail:	agnes.nienhaus@unimedsuisse.ch

Consultation sur le message FRI 2025-2028: prise de position d'unimedsuisse

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur le projet de message FRI 2025-2028. L'Association Médecine Universitaire Suisse (unimedsuisse) aimerait profiter de cette occasion pour s'exprimer sur le projet au nom de ses membres.

Remarques générales sur les moyens financiers prévus

Le message FRI prévoit une croissance nominale des contributions de financement versées aux universités de 1 %. En raison du renchérissement, ces contributions de financement prévues représentent une réduction réelle du budget. En outre, l'augmentation attendue du nombre d'étudiants de 1,3 % est déjà supérieure à ce taux de croissance. La faible croissance des dépenses représente donc un recul significatif pour la formation universitaire et la recherche. Cela vaut en particulier pour les études de médecine qui, malgré l'augmentation du nombre de places d'études ces dernières années, ne parviennent pas encore à couvrir les besoins en diplômes de master en médecine. Des investissements supplémentaires sont donc nécessaires dans ces formations, et non des réductions réelles.

unimedsuisse soutient la prise de position de swissuniversities sur le projet FRI et demande notamment:

- Un financement suffisant des universités qui tienne compte de l'augmentation du nombre d'étudiants, du renchérissement et de l'évolution des salaires.
- Un financement suffisant de la promotion de la recherche par le Fonds national, élément essentiel pour la recherche académique.

La poursuite du SPHN dans le futur Data Coordination Center (DCC)

Au cours des deux dernières périodes de financement FRI, le SPHN est devenu un projet phare pour la recherche médicale. Cet investissement dans l'infrastructure de recherche médicale a fait progresser de manière exemplaire l'harmonisation du transfert de données au cours de la période de financement actuelle et permis des étapes d'harmonisation significatives. Partenaires clés, les hôpitaux universitaires entretiennent des échanges étroits avec le SPHN tout en s'investissant activement dans son développement. Du point de vue des hôpitaux universitaires et d'unimedsuisse, la poursuite de l'initiative SPHN dans le futur Data Coordination Center (DCC) est essentielle. C'est pourquoi nous saluons vivement l'inscription du Centre de coordination des données (DCC) dans le message FRI 2025-2028.

Les fonds de CHF 21 millions prévus dans le message FRI pour le DCC pour l'ensemble de la période de financement ne suffisent toutefois pas à assurer durablement la pérennité de ce projet phare. Le financement résiduel estimé à CHF 31 millions par le biais de Matching Funds ne peut pas fonctionner, car les hôpitaux universitaires sont actuellement soumis à une telle pression financière qu'un cofinancement systématique par ces institutions de soins n'est pas possible. Les dépenses des hôpitaux universitaires pour le traitement et la mise à disposition de données médicales ainsi que leur contribution à l'harmonisation ne peuvent pas simplement être considérées comme des prestations propres, mais doivent être partiellement rémunérées en tant qu'élément important de cette infrastructure de recherche. Comme indiqué ci-dessus, il faut également s'attendre à une pression financière sur les universités au cours de la prochaine période de financement, ce qui limitera les possibilités financières des universités en matière de Matching Funds pour le DCC.

En ce qui concerne le développement organisationnel du DCC, unimedsuisse considère en outre qu'il est essentiel que les hôpitaux universitaires et les facultés de médecine soient étroitement impliqués dans le pilotage du DCC en tant que fournisseurs de données et acteurs de la recherche.

unimedsuisse demande:

- Dans le financement du DCC, outre les cotisations pour les prestations centralisées au DCC lui-même, les prestations décentralisées en matière de traitement et de stockage décentralisé des données chez les partenaires doivent également être rémunérées. C'est pourquoi, pour la période 2025-2028, il faut prévoir, outre les cotisations pour le DCC, des contributions d'un montant similaire pour la mise en œuvre des projets dans les établissements.
- En ce qui concerne la structure organisationnelle du DCC, il convient de prévoir un pilotage partenarial impliquant les hôpitaux universitaires et les facultés de médecine.

Autres infrastructures de recherche d'importance nationale

Les registres de santé et les cohortes sont très importants pour la recherche, mais ils sont rarement créés uniquement pour la recherche. Ils servent à la fois à la documentation du traitement clinique, à l'assurance et au développement de la qualité, au monitoring ou à la surveillance étatiques, à l'élaboration de concepts de soins dans une perspective de santé publique ou à la planification hospitalière cantonale ou intercantonale. Les exigences posées à ces bases de données ne cessent d'augmenter. Le Parlement fédéral a demandé à plusieurs reprises de mettre davantage l'accent à l'avenir sur le principe «Once Only» dans la collecte de données et de rendre accessibles les données recueillies dans d'autres contextes de recherche. Les registres nécessaires aux soins et à la recherche doivent être systématiquement mis en place, une infrastructure de données uniforme doit être encouragée et un financement durable couvrant tous les objectifs doit être mis en place.

La pensée cloisonnée actuelle entre les offices fédéraux et leurs tâches différentes entrave toutefois la création de bases de données intégratives sur la santé. Aujourd'hui, les différents utilisateurs de ces données se renvoient le financement de ces infrastructures de données: ni la promotion de la recherche et les assureurs-maladie, ni les acteurs de la santé publique de la Confédération et des cantons n'ont manifesté la volonté de créer un concept durable de financement mixte des infrastructures de données d'importance nationale.

Nous profitons de l'occasion pour attirer votre attention sur le Registre suisse des maladies rares (RSMR) qui, de notre point de vue, devrait impérativement être classé comme infrastructure de recherche d'importance nationale et intégré au message FRI 2025-2028. Cette base de données est étroitement liée aux mandats du Conseil fédéral en matière de politique de la santé et à un besoin de recherche important reconnu par la Confédération. Le RSMR est un registre de recherche qui collecte des données épidémiologiques fondamentales sur des maladies rares en Suisse qui ne sont documentées systématiquement nulle part ailleurs. En tant que registre modulaire, il permet en outre les «nested studies» et les «nested registries» et constitue ainsi une infrastructure pour les projets de recherche les plus divers dans le domaine des maladies rares. Le financement prévu par la loi sur l'enregistrement des maladies

oncologiques (LEMO) est toutefois limité à 5 ans et arrivera à échéance fin 2024. Le registre met en œuvre une mesure centrale du «Concept

national maladies rares» adopté en 2014 par le Conseil fédéral. Pour ces raisons, nous estimons qu'il est impératif que le RSMR soit reconnu dans le message FRI comme infrastructure de recherche d'importance nationale et qu'il bénéficie d'un financement partiel par les fonds FRI.

unimedsuisse demande:

- Un concept de financement cohérent pour les registres et les cohortes d'importance nationale, qui prévoit un financement mixte en fonction des objectifs respectifs de ces infrastructures de données et inclut également des contributions provenant de la promotion de la recherche (financement partiel via le message FRI pour les infrastructures de recherche). Le concept implique les différents services fédéraux (notamment le SEFRI, l'OFSP et l'OFS) et les cantons.
- La reconnaissance du Registre suisse des maladies rares en tant qu'infrastructure de recherche d'importance nationale.

Études de médecine

Depuis 2017, le nombre de places d'études en médecine a augmenté de manière significative grâce au programme spécial visant à augmenter le nombre de places d'études et le nombre de diplômes en médecine humaine. Les facultés de médecine ont fait d'énormes efforts pour atteindre le nombre d'étudiants visé et ont entamé des coopérations avec de nouvelles universités impliquées dans les études de médecine, l'ETH et l'EPFL (p. ex. dans le Joint Medical Master). Dans le même temps, les hôpitaux universitaires et les nouveaux hôpitaux de formation ont créé des places de formation supplémentaires pour la formation clinique.

En dépit de ces performances importantes des acteurs au cours des dernières années, force est de constater que les valeurs cibles et le nombre de diplômés atteints jusqu'à présent ne suffisent toujours pas à couvrir les besoins en médecins en Suisse. Il n'est donc pas étonnant que la nécessité d'une nouvelle augmentation du nombre de diplômés en médecine humaine fasse à nouveau l'objet de discussions politiques. Cette nécessité n'est pas reflétée dans le message FRI et n'est donc pas prise en compte dans l'allocation des fonds.

Dans l'optique d'une nouvelle augmentation du nombre de diplômés en médecine humaine, unimedsuisse souhaite introduire les aspects suivants dans la discussion:

- Afin d'augmenter le nombre de diplômés, il convient de miser systématiquement sur les coopérations. Dans le petit espace de formation qu'est la Suisse, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de prestataires de formation en médecine humaine. Au contraire, les différents acteurs doivent collaborer afin de bien coordonner les études de bachelor et de master, d'utiliser efficacement les moyens disponibles et d'éviter des structures parallèles inutiles. Les facultés de médecine existantes ont offert leur aide et considèrent toujours qu'il s'agit de la meilleure solution.
- Les places de formation dans la formation clinique dispensée dans les hôpitaux doivent également être prises en compte. Ces prestations de formation structurées sont fournies non seulement par les hôpitaux universitaires, mais aussi par de nombreux hôpitaux de formation.
- Pour augmenter encore le nombre de diplômés, les moyens nécessaires doivent être mis à disposition, tant auprès des prestataires de formation pour les études de bachelor et de master que des hôpitaux qui participent à la formation clinique.
- unimedsuisse souhaite toutefois attirer l'attention sur le fait qu'une nouvelle augmentation du nombre de diplômés en médecine humaine ne résoudra pas forcément la pénurie de médecins. En 2016 déjà, notre association avait attiré l'attention sur le fait que la phase de formation postgraduée après l'obtention du master ou la répartition entre les domaines médicaux spécialisés (notamment soins de base et spécialisations) ainsi que la répartition géographique et institutionnelle (ville-campagne, hôpitaux-cabinets établis) représentent un défi de taille et restent critiques pour la couverture des besoins (voir à ce sujet le document de prise de position d'unimedsuisse sous [lien](#)).

- Enfin, il s'agit de savoir quels médecins seront nécessaires à l'avenir et comment les différentes professions de santé devront collaborer à l'avenir. Il est notamment important de renforcer la collaboration interprofessionnelle d'égal à égal entre les médecins et les professionnels en soins infirmiers titulaires d'un master d'une université ou d'une haute école spécialisée (voir également à ce sujet le document de travail d'unimedsuisse sur le thème «infirmier praticien/infirmière praticienne», [lien](#))

unimedsuisse recommande de mener une discussion approfondie sur le besoin de diplômes de master en médecine humaine en Suisse.

Relations internationales et coopération en matière de recherche

Les universités et les facultés de médecine constatent d'ores et déjà que le pôle de recherche suisse souffre du manque d'association avec les programmes européens de recherche et de formation. unimedsuisse estime donc nécessaire de réaffirmer clairement l'objectif de l'association et de s'engager, en cas d'association, à mettre à disposition les fonds sous la forme d'un crédit supplémentaire. Le retour à une pleine association aux programmes européens de recherche et d'éducation reste un objectif essentiel.

Dans l'intervalle, il est indispensable de continuer à financer intégralement les mesures transitoires actuelles afin d'atténuer le non-accès à Horizon Europe. Les parts des coûts indirects de recherche et de l'overhead doivent être financés au même niveau que dans le cadre des programmes européens. La part de l'overhead, aujourd'hui insuffisante, désavantage les institutions compétitives qui reçoivent de telles subventions et doivent financer ces coûts indirects à partir d'autres budgets.

unimedsuisse demande que l'objectif d'une pleine association de la Suisse à l'Espace européen de la recherche et de la formation soit poursuivi en priorité.

D'ici là, les mesures transitoires de financement de la recherche en Suisse doivent continuer à être intégralement financées.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos demandes pour la suite du traitement du projet et restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Meilleures salutations,



Agnes Nienhaus
Secrétaire générale de Médecine Universitaire
Suisse